



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025 A 20H15

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 08 septembre 2025
- 3) Installation de Madame Elisabeth GENIN comme nouvelle conseillère municipale par suite de la démission de Monsieur Florian COQUELET
- 4) Approbation du projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Haute-Bonne
- 5) Approbation de la convention de financement entre le Département de la Haute-Savoie et la commune de Bonne relative à l'aménagement de l'avenue du Fer à Cheval et d'une voie verte au lieu-dit « Sous-Malan » sur la RD907
- 6) Approbation du programme de coupes 2026 de l'Office National des Forêts (ONF) en forêt communale relevant du régime forestier
- 7) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques
- 8) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 9) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 10) Informations et questions diverses

A Bonne, le 25 septembre 2025

Le Maire,
Yves CHEMINAL

